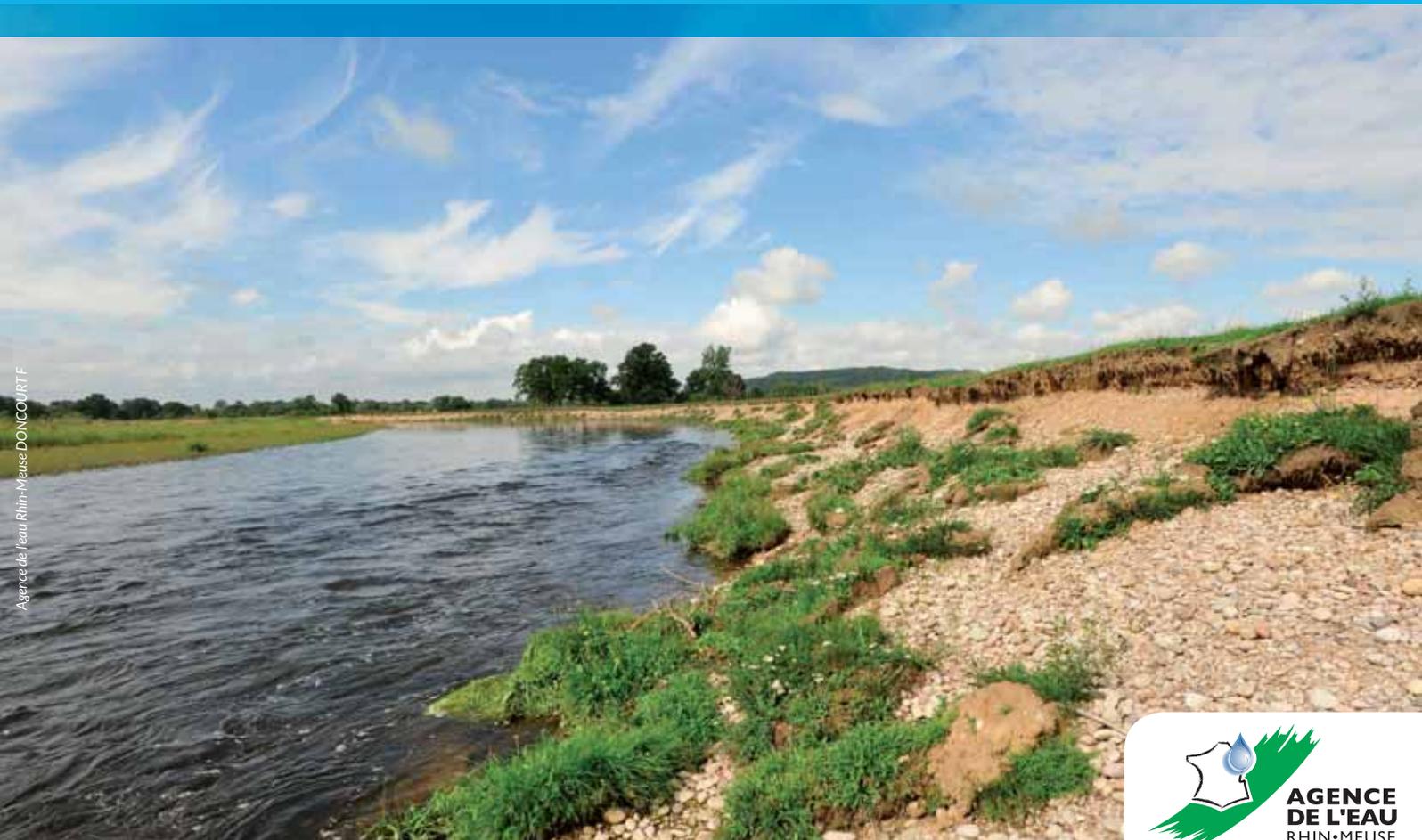




POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES **HAUTE-MOSELLE**

Épinal • Golbey • Thaon-les-Vosges • Neuves-Maisons • Charmes •
Chantraine • Richardmémil • Nomexy • Vincey • Uxegney



PORTRAIT



OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



La Moselle sauvage à Bayon, paysage caractéristique du territoire

Agence de l'eau Rhin-Meuse LEMOINE M



132 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



8%
du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 3/34)



427 MM/AN
(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes
et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



41%
du territoire couvert
de forêts
(rang Rhin-Meuse : 15/34)



49%
du territoire dédié à
l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 20/34)



28
COMMERCES
OU ARTISANS/KM²
une activité économique
relativement développée
(moyenne Rhin-Meuse : 26/km²)



2800 HA
de zones humides
remarquables pour leur
intérêt écologique

Le bassin de la Haute-Moselle couvre le bassin de la Moselle, de l'amont d'Épinal jusqu'à Neuve-Maisons en incluant le bassin de ses deux principaux affluents en rive droite, l'Euron et le Durbion.

La population de 127 000 habitants est très majoritairement répartie le long de la Moselle avec une forte concentration dans l'agglomération d'Épinal. Le secteur du textile et de l'habillement qui dominait l'activité économique dans les années 60 occupe désormais une place très minoritaire. Les activités de transformation des produits forestiers (papeteries, valorisation du bois) et celles liées à la métallurgie et à la transformation des métaux dynamisent le secteur industriel du territoire. Le secteur tertiaire s'est fortement développé et mobilise maintenant 70% des emplois. L'agriculture exploite la moitié de la superficie du territoire à parts égales entre élevage extensif (prairies) et cultures céréalières.

Les premiers contreforts vosgiens situés au sud-ouest sont à l'origine d'une pluviométrie relativement abondante qui permet de maintenir un débit important dans les cours d'eau toute l'année et limite ainsi l'impact des rejets polluants. Cette ressource abondante et de bonne qualité est exploitée par l'agglomération de Nancy qui alimente ses 270 000 habitants en eau potable avec les eaux de la Moselle. Compte tenu de cet enjeu tout particulier, la préservation de la Moselle sauvage entre Bainville-aux-Miroirs et Tonnoy doit se poursuivre pour conserver un bon fonctionnement du cours d'eau et compenser au mieux les impacts des fortes dégradations observées sur le secteur amont en raison des exploitations de granulats.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



++

POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les techniques alternatives à l'utilisation de fertilisants et de pesticides (optimisation des dosages, désherbage mécanique, maintien des sols couverts en automne...) et les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles (plantation de haies, bandes enherbées, restauration de zones humides...).

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et contribuer à préserver les milieux associés (sinuosité des cours d'eau, végétation rivulaire, prairies, zones humides,...) en développant les filières de valorisation des produits d'élevages avec les collectivités du territoire.



++

RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur l'amont de la Moselle d'ici 2017 et ses affluents du secteur sud (Niche, Saint Oger, Durbion, Avière, ruisseaux des Nauves, d'Argent, de Soba, de Rainjumenil et de la Varroie).

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Étendre et pérenniser les opérations de maîtrise foncière puis d'élaboration de plans de gestion sur la Moselle sauvage et ses zones humides associées (bras secondaires, prairies inondables,...).
- Développer des programmes d'amélioration des pratiques (entretien, maintien de la végétation de rive) et de renaturation des petits cours d'eau et de leurs zones humides associés en allant au-delà des premières actions réalisées. Concerne prioritairement la Moselle, le bassin versant du Durbion, le Saint Oger, l'Euron, le Mexet, et les ruisseaux de la Forêt, du grand Bief et de la Varroie.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		



++

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pérenne garantissant la reconquête de la qualité de leurs eaux. Cette action concerne les communes d'Épinal, de Chamagne, de Bayon (syndicat de Pulligny) et la prise d'eau pour l'agglomération de Nancy.

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Encourager les pratiques et matériels économes en eau et adapter les volumes prélevés aux besoins essentiels. À mener prioritairement sur l'Avière, le Portieux, l'Euron, l'aval de la Moselle et les ruisseaux de la Forêt et de la Varroie.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer le traitement des effluents et mettre en place des technologies propres en particulier pour les établissements situés sur la Moselle et dans les secteurs de Neuves-Maisons et Golbey.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective de réduction des apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales. Concerne prioritairement les secteurs de Golbey, de Thaon-les-Vosges et de Neuves-Maisons.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement à définir au préalable par une étude technico-économique (assainissement collectif ou non collectif) sur les bassins versant du Saint-Oger, de l'amont du Durbion, du Portieux, de l'Euron, du Mexet et des ruisseaux des Nauves, de Rainjumenil, d'Olima, du moulin d'Orvillers.
- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en temps de pluie prioritairement sur le Saint-Oger.
- Encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».



LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION D'ÉPINAL

correspond à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.

FOCUS

CONCILIER PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



Exemple de remise en herbe sur une aire d'alimentation de captage

Chambre d'agriculture de la région Lorraine PURSON L

Les eaux de cinq captages (Épinal, Flavigny-sur-Moselle, Velle-sur-Moselle, Clayeures, Messein/Méréville) et de trois prises d'eau (la Moselle à Méréville et Richardménil) sont dégradées par des teneurs excessives en pesticides et un captage est dégradé par des teneurs excessives en nitrates (Chamagne). L'une de ces prises d'eau dans la Moselle alimente l'ensemble de l'agglomération du Grand Nancy (270 000 habitants).

La reconquête de la qualité des eaux de ces captages nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble par la collectivité gestionnaire de la ressource. Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas, et seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles permettra de garantir la reconquête de leur eau (agriculture biologique pérenne). En intégrant ces changements au sein d'une démarche de valorisation économique (diversification d'activité, labellisation, vente en circuit court) et territoriale (maîtrise foncière et amélioration paysagère), ce type d'actions représente alors une solution prometteuse permettant de faire de la préservation de la ressource en eau un vrai projet de territoire.

Agence de l'eau Rhin-Meuse LEMOINEM



Ruisseau des Noires Feignes, une zone humide restaurée

RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE : CAS DES ÉTANGS ET RUISSEAU DES NOIRES FEIGNES

Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du conseil départemental des Vosges, les communes d'Arches et Pouxeux ont initié une démarche volontaire d'acquisition et de restauration du vallon humide des Noires Feignes. Cette zone humide est remarquable pour la diversité de ses habitats originels (tourbière, prairies humides, ruisseaux, aulnaie marécageuse) et sa biodiversité (Wahlenbergie à feuilles de lierre,

Rossolis à feuilles rondes, Rossolis à feuilles intermédiaires ; Lamproie de Planer).

Réalisé en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine ce projet de restauration a consisté à effacer un étang, à recréer un nouveau tracé au cours d'eau, à acquérir plus de 80 parcelles privées et à réaliser des coupes d'épicéas en bord de cours d'eau. Ces opérations ont permis de rétablir la continuité écologique du ruisseau des Noires Feignes et de favoriser le retour des habitats humides associés. Suite aux travaux, plusieurs espèces de plantes protégées ont déjà fait leur réapparition : le Potamot à feuilles de renouée, la Wahlenbergie ou encore le Rossolis à feuilles intermédiaires

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En impulsant une dynamique territoriale avec les propriétaires présents sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable de ma collectivité, je participe efficacement à la reconquête de la qualité de leurs eaux »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de pesticides, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

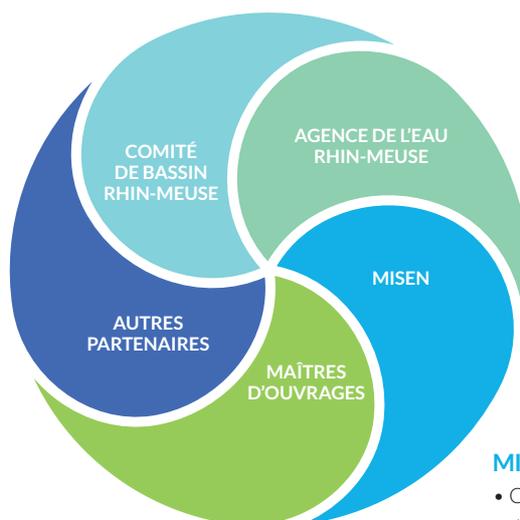
AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54 et 88) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 54 et 88)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.